

## ARRETE DU MAIRE

n° 2023-05

### PORTANT AUTORISATION SOUS CONDITION DES VOLETS ROULANTS en zone UA

Le Maire de POUZOLS (Hérault),

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/09/2019,

Vu le Règlement de la zone UA et notamment l'article UA 10 : Aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords,

Considérant qu'il convient de respecter une qualité du patrimoine bâti architectural du centre bourg,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les volets roulants seront autorisés en zone UA sur déclaration préalable sous réserve que le coffre soit posé à l'intérieur des immeubles et non visible de la voie publique. Les volets roulants avec coffre extérieur sont interdits.

**Article 2** : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POUZOLS, le 16 mars 2023

Le Maire

